



## Demande conseil au pres des personne bien informé

Par **loubna12**, le **27/12/2012** à **12:47**

Bonjour,

Je suis ressortissante marocaine, j'ai grillé mon visa italien en sejournant en Espagne puis j'ai épousé un francais là-bas et je suis entrée en France illégalement. J'ai passé 2ans ici, dans l'espoir que je vais faire mes papiers ici, mais en vain, car à la préfecture, ils ont été clairs, il faut que je retourne dans mon pays, chose que je veux faire maintenant, car c'est la seule solution. Par contre, je n'ai jamais déposé un dossier où que ce soit et j'ai refait mon passeport au consulat, à Evry.

Je veux poser la question suivante : faut'il le changer là-bas, au Maroc, vu que l'adresse qu'il y a est celle de France ? Et je veux aussi demander si la procédure sera la même que pour moi comme avec une ressortissante algérienne ?

Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **27/12/2012** à **14:57**

Bonjour,

Vous êtes soumise aux mêmes réglementations que n'importe quel étranger qui veut s'installer en France. Donc vous n'avez pas d'autres choix que de suivre la filière qui vous a été communiquée par votre préfecture.

Par **AlexanderVas95**, le **27/12/2012** à **16:32**

Vous êtes entrés en France sans visa, vous devez retourner dans votre pays chercher un visa long séjour.